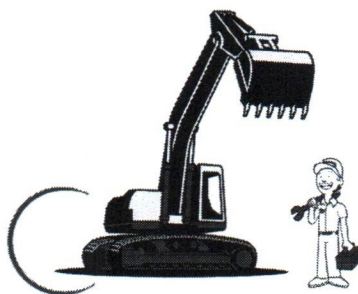


Email : btpa-equipement@orange.fr



Btpa équipement
Dachary et fils

FF20350

Date : 29/08/2025

46250 GOUJOUNAC

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Arrêté du 26 décembre 2021 - article L. 441-10 du Code de Commerce). Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera exigible (article D. 441-5 du Code de commerce).

BIC : CCBPFRPPTLS

1 sur 1